

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2022

## PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 109

présenté par

Mme Rabault, M. Philippe Brun, Mme Pires Beaune, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, M. Potier, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud et M. Vicot

-----

**ARTICLE 2**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Avec cet article, le Gouvernement modifie à sa seule initiative, et sans concertation avec ses partenaires européens, les traités européens. Ainsi, il voudrait faire voter au Parlement un article qui n'est pas conforme aux traités européens. Ceci conduit à fragiliser la France.

S'il est évident que dans le contexte actuel les traités doivent être modifiés, il nous semble que ceci doit l'être avec de la concertation.

En d'autres termes, le Gouvernement qui critiquait chez certains la « désobéissance », la pratique en silence. L'objet de cet amendement est de remettre en cause cette forme d'hypocrisie et d'appeler le Gouvernement à engager une négociation avec nos partenaires européens.